

# Procès-verbal de la séance du CCAS du 21 SEPTEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 21 SEPTEMBRE A DIX-NEUF HEURES,

Date de la convocation du C. C. A. S. : le 14 SEPTEMBRE 2023

Date et heure du C.C.A.S. : 21 SEPTEMBRE 2023 à 19h

Lieu du C.C.A.S. : Mairie

Présidente de séance : Marie-Laure EVAIN

Secrétaire de séance : Pierre-Alain ORIOT

Nombre de membres du conseil d'administration en exercice : 9

Nombre de membres du conseil d'administration présents : 7

Nombre de membres du conseil d'administration représentés : 1

Nombre de membres du conseil d'administration absents : 2

Nombre de votants : 8

**PRÉSENTS** : Marie-Laure EVAIN, Eric MARTIAL, Hélène PINSON, Nathalie ATHIMON, Aline DURAND, Lionel PERRIGUEY et Pierre-Alain ORIOT

**ABSENTS EXCUSES** : Emmanuel TERRIEN

**REPRÉSENTÉS** : Dominique CHARGÉ donne pouvoir à Marie-Laure EVAIN

## 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 04/07/2023

*Le procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 4 JUILLET 2023 est adopté à l'unanimité.*

## 2) **Délégation exercée par le Président ou la Vice-Présidente du CCAS depuis le dernier conseil d'Administration**

2 Bons alimentaires d'une valeur de 60 euros l'unité, accordés à Mme EB. L : suite à la réception d'un rapport social de l'assistante sociale de l'EDS de Sainte Luce S/Loire-situation financière encore fragile : remise d'un premier bon le 18 août dernier. Un deuxième sera remis en octobre.

1 Bon alimentaire d'une valeur de 60 euros l'unité accordée à Mme T. S, suite à la réception d'un rapport social de l'assistante sociale de l'EDS pour une situation financière fragile et ponctuelle et ce, en raison d'une erreur de son employeur qui n'a pas transmis dans les temps les éléments à la CPAM. Par conséquent, Madame n'a pas perçu d'indemnités journalières pour un accident de trajet survenue en juillet.

## 3) **Convention CAF d'accès à « Mon compte partenaire »**

**Madame la Vice-Présidente donne lecture de l'exposé suivant :**

Afin d'améliorer l'accompagnement des bénéficiaires du CCAS, il est convenu avec la Caisse d'Allocation Familiale de Loire-Atlantique de signer une convention qui permet à la chargée des affaires sociales, d'accéder à certaines informations sur les personnes qu'elle accompagne. Notre agent communal n'ayant pas de diplôme de travailleur social, la CAF nous propose le profil d'accès « T13 ».

Ce profil est destiné aux agents administratifs des services sociaux des départements, des Ccas, des organismes gestionnaires du Fsl (Fonds de Solidarité pour le Logement), des communes et des établissements de coopération intercommunale (Epci) chargés, de la préparation à l'instruction, de gérer le FSL et les dossiers des attributaires.

Madame la vice-Présidente rappelle que Les caisses d'Allocations familiales (Caf) assurent la gestion des prestations familiales et sociales dues aux salariés de toute profession, aux employeurs et aux travailleurs indépendants des professions non agricoles ainsi qu'à la population non active.

# Procès-verbal de la séance du CCAS du 21 SEPTEMBRE 2023

Dans le cadre de cette mission, les Caf fournissent à leurs partenaires (collectivités territoriales, bailleurs, organismes de Sécurité sociale, établissements d'accueil du jeune enfant...) des données à caractère personnel au sens de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Cette communication de données a pour but de permettre auxdits partenaires d'accomplir leurs missions. Ceci étant exposé :

***Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

1 – approuve la convention à intervenir entre la Caisse d'Allocation Familiale de Loire-Atlantique et le CCAS de Mauves S/Loire, telle qu'annexée aux présentes et synthétisée ci-dessus, régissant l'accès par ce dernier aux données personnelles de ses usagers via « le compte partenaire »,

2 - autorise le Président ou la Vice-Présidente CCAS de Mauves S/Loire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de la convention approuvée.

#### **4) Passage à la nomenclature M57**

Marie-Laure EVAIN, vice-présidente du CCAS, explique qu'une généralisation du référentiel comptable M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Loi NOTRe) modifiée, le référentiel M57 s'applique par droit d'option et par délibération de l'Assemblée délibérante, à toutes les collectivités locales, leurs établissements publics locaux et l'ensemble des établissements publics mentionnés à l'article L. 1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'adoption du référentiel M57 est définitive et entre en vigueur au début de l'exercice budgétaire déterminé par la délibération. Conformément à l'article 1er du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 (Loi NOTRe), le comptable public a été consulté pour avis sur ce projet d'exercice du droit d'option de passage au référentiel M57 à compter du 1er janvier 2024, et a émis un avis favorable en date du 25 mai 2023.

Marie-Laure EVAIN précise que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant entre autres une plus grande marge de manœuvre :

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits (définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement),
- En matière de fongibilité des crédits (mouvements de crédits entre chapitres à hauteur d'un maximum de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections par délégation du Conseil Municipal au Maire),
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues (Possibilités d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections).

Marie-Laure EVAIN propose aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget du CCAS de Mauves sur Loire, de la M14 vers la M57, à compter du 1er janvier 2024.

Ceci étant exposé,

**VU** le code général des collectivités locales,

**VU** l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Loi NOTRe) modifiée,

**VU** l'article 1er du décret n° 2015-1899 du 30/12/2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 (Loi NOTRe),

# Procès-verbal de la séance du CCAS du 21 SEPTEMBRE 2023

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget du CCAS de Mauves-sur-Loire, de la M14 vers la M57, à compter du 1er janvier 2024,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 5) Aides et/ou avance remboursable pour loyer-dossier T.S

Le 20 septembre 2023, Madame T.S a contacté le service du CCAS pour informer que sa situation financière s'est améliorée, par conséquent sa demande d'aide pour le loyer d'octobre n'a plus lieu d'être. Ce point est par conséquent annulé.

## 6) Suivis des dossiers et informations diverses:

### Forum des associations : retour

Une première pour le CCAS, stand localisé dans le hall du complexe sportif. Retours sur la localisation : peut-être non adaptée car non visible. Voir pour l'année prochaine à le déplacer dans la salle avec les autres stands. Voir également pour remettre les flyers de l'aide aux activités sportives, culturelles et de loisirs à chaque association. Difficile d'aller-vers mais échanges intéressants. Réflexion sur la place d'un stand CCAS au forum des associations. Les avis diffèrent. Une décision sera prise pour 2024.

### Veille sociale, plan canicule : retour

2 plans vigilance jaune en 2023, août et septembre.  
Après appels des personnes du registre : RAS-retours positifs

### Udaf : bus itinérant : planning et information permanences

Le bus de l'UDAF n'est pas prêt, permanence de septembre faite en mairie.  
Il devrait être disponible en octobre.  
Planning : les mercredis 4 octobre/8 novembre/6 décembre 2023 et 10 janvier 2024

### Mobilité Solidaire MSM :

Réunion « bilan annuel » prévue le mardi 21 novembre à 18h30, salle du conseil municipal  
Invitations transmises aux chauffeurs et aux référentes. Une communication sera faite sur le prochain LDDM, pour accueillir d'éventuels nouveaux bénévoles.

## Le Plan pauvreté devient le Pacte de solidarité : réflexion sur projet 2024

### Retour sur le Plan pauvreté 2023 :

Communication faite sur la conférence et les ateliers :  
Inscriptions timides :  
4 inscriptions pour la conférence,  
1 pour l'atelier énergie,  
1 pour l'atelier numérique.

Suite à la commission solidarité du 14 septembre, il a été décidé d'ouvrir cet événement auprès des habitants des Communes aux alentours, diffusion auprès des CCAS du CANTON.  
Relance également auprès des bénéficiaires du CCAS.

# Procès-verbal de la séance du CCAS du 21 SEPTEMBRE 2023

## **Pacte de solidarité en 2024 :**

Le plan pauvreté devient le pacte de solidarités.

Karine GUERIN informe que des premiers éléments du projet 2024 sont à transmettre début octobre à Maud CHAUFFIN, référente sur le sujet à Nantes Métropole.

Thème proposé, « violences sexuelles et sexistes ». Idée du thème suite à des échanges avec les assistantes sociales et avec des référentes de Nantes Métropole. Sujet également porté politiquement par Nantes Métropole.

Karine GUERIN a pris contact avec l'association RESONANTES qui propose différents dispositifs dont une exposition sur le sujet, ouverte à tous public avec sensibilisation par des intervenants. Nantes Métropole ayant acquis cette exposition peut nous la prêter à titre gratuit.

RESONANTE pourrait également mettre à disposition une projection/débat d'un film : « Touchées » d'Alexandra LAMY.

Réflexion de la commission autour de la participation d'une librairie partenaire pour mise à disposition de livres sur le lieu de l'exposition, ainsi que livres à la bibliothèque sur cette thématique, à destination de tout public sur le mois qui précède.

La commission solidarité s'est prononcée pour une exposition en mars (week-end des 8 et 9 mars 2024), salle du Vallon ou possibilité en novembre 2024.

Vendredi après-midi, l'exposition et le soir la projection du film. Voir si prolongement possible de l'exposition, le samedi. Consulter RESONANTES si envisageable. Demander plus de détails sur la prestation et notamment sur l'animation du débat.

Sur le même sujet, prévoir une information et présentation de l'association CITAD'ELLES, qui propose un accueil, une écoute et des informations sur les femmes victimes de violences.

<https://www.nantescitadelles.fr/>

Une commande de l'outil « violentomètres » (permet une analyse simplifiée de la violence grâce à une mesure du danger sous un format « marque-page ») a été faite par Karine GUERIN auprès du Département (à voir si distribution auprès des malviens et sous quelle forme-adosé au LDDM avec l'article CITAD'ELLES). Réflexion sur la distribution : mise à disposition chez les cabinets de médecins/infirmiers/autres ou plus largement chez les commerçants. Voir pour demander une affiche et l'installer dans les lieux publics.

## **Longévité : projet 2024**

Validation du programme ASEPT : « Séniors restez mobiles » qui se présente sous la forme de 3 séances de 2h30 + option d'un temps de conduite avec auto-école. La participation par participant sera de 10 €  
Voir avec ASEPT si possible dans ce cadre : Salle du conseil municipal-atelier de 9h30 à 12h-1 fois/semaine.

L'ASEPT propose d'autres programmes à destination des + 60 ans :

- Atelier Vitalité, 6 séances, thème santé, nutrition, équilibre, bien dans sa tête...
- Atelier Prévention des chutes, 12 séances de 1h30 pour un groupe de 10 à 15 personnes
- Atelier Eurêka, 10 séances de 2h30 pour un groupe de 12 à 15 personnes
- ...

Il est décidé de prioriser le module « Séniors Restez Mobiles » ; ensuite envisager soit prévention des chutes ou Eurêka ;

CREat : possibilité d'un intervenant (ergo) sur la commune avec démonstration d'aides techniques

Suggestion de Marie-Laure :

Idée de faire venir sous forme plénière d'autres partenaires : SOLIHA aide France Renov, CLIC, SSIAD, suivi d'un temps « questions » à chaque stand partenaire

Période : en journée-matinée : à dater : fin mars/début avril 2024

Communication envisagée sur mars sur LDDM.

Gratuit.

# Procès-verbal de la séance du CCAS du 21 SEPTEMBRE 2023

Également une réflexion autour de l'habitat seniors. Un questionnaire auprès des + 65 ans a été réalisé en 2016, voilà 7 ans. Depuis, il y a eu la période Covid... Est-il pertinent de faire une nouvelle enquête sur les besoins des seniors relatif au sujet de l'habitat ? Echange avec le Département et Nantes Métropole sur ce sujet.

## **Places de spectacle-salle du vallon**

Il a été convenu avec la commission culture que des billets adultes seraient distribués aux familles que le CCAS suit dans l'année afin que le ou les parents puissent accompagner leurs enfants. Proposition faite pour le spectacle « Pirates attaquent » prévu le dimanche 17 décembre 2023, également à venir pour les autres spectacles proposés par la collectivité.

## **Projets intergénérationnels**

Cathy Péan, chargée des animations transmettra le nouveau planning lors de la prochaine réunion fixée au mercredi 27 Septembre 2023.

## **Semaine bleue :**

Une seule inscription pour le transport afin de se rendre au spectacle qui a lieu à Carquefou.

Inscriptions session « gestes 1ers secours » : matin, complet et après-midi reste 5 places

## **Téléthon**

Rencontres et retour de Marie-Laure EVAIN pendant le forum des associations :

Association la Droitière : d'accord pour refaire la marche aux lampions avec l'APEL,

Mauves'n danse : d'accord pour perdurer le spectacle d'ouverture, l'association de danse africaine « Terre d'Entre aide » souhaite également participer.

L'Espace jeunes souhaite un stand et pense renouveler une bourse aux jouets ou autre selon les souhaits des jeunes.

Soirée du samedi rassemblant le canton :

Animation : groupe « Eric et les berniques » - version cover pour pouvoir danser.

Recherche technicien son.

Le repas se fera assis et le choix est de proposer un repas complet.

Apéritif offert par la municipalité, aux maires ou représentant des 4 communes, représentant de l'AFM (Association Française contre les Myopathies) et associations participantes.

Formule repas : choix à faire auprès du traiteur : idée tartiflette/salade verte/tarte aux pommes

Devis à demander par Elisabeth au prestataire du comité des fêtes de Carquefou et à l'auberge du Val de Loire en mode partiellement défiscalisé. Une demande sera faite aux commerçants malviens.

La réunion de préparation rassemblant les associations, les bénévoles et les acteurs du canton aura lieu le 3 octobre à 19h, salle du conseil municipal.

## **Colis de Noël**

Prévoir de demander devis à Nature de Chêne. Pour l'instant 4 familles. Distribution à prévoir sous forme de rendez-vous afin de faire également un point sur leur situation.

## **Présentation de la cantine solidaire tipi**

Marie-Laure EVAIN et Karine GUERIN échangent sur leur rencontre avec Léa DIDIER de l'association TIPI qui a mis en place une cantine solidaire au CELLIER. Le concept est simple : elle cuisine en compagnie de bénéficiaires ou de personnes lambda avec les aliments non distribués par l'association Pain Partagé ou des aliments donnés par d'autres réseaux et ce, pour des personnes qui viennent déjeuner à la cantine. Le prix

# Procès-verbal de la séance du CCAS du 21 SEPTEMBRE 2023

---

du repas est libre. Si la personne n'a pas d'argent, elle participe en donnant de son temps en cuisinant.  
Ouverture les mercredis, jeudis et vendredi de 12h à 14h.  
Un portrait de Léa DIDIER et une présentation de l'association seront communiqués dans le prochain LDDM.

## 7) Questions et informations diverses

Néant.

**Prochaine réunion : Jeudi 30 NOVEMBRE 2023**







L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h55.

CONFIDENTIEL

# Procès-verbal de la séance du CCAS du 21 SEPTEMBRE 2023

Fait à Mauves-sur-Loire, le 21 SEPTEMBRE 2023

La secrétaire de séance, Pierre-Alain ORIOT

NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
TERRIEN	Emmanuel	Maire, président du C.C.A.S	Absent excusé
EVAIN	Marie-Laure	2 <sup>ème</sup> maire adjointe, vice-présidente du CCAS	
CHARGÉ	Dominique	Conseillère municipale	Donne pouvoir à Marie-Laure EVAIN
MARTIAL	Eric	Conseiller municipal	
PINSON	Hélène	Conseillère municipale	
DURAND	Aline	Représentante des associations de retraités	
ATHIMON	Nathalie	Représentante de la MSA	
PERRIGUEY	Lionel	Représentant des personnes handicapées	
ORIoT	Pierre-Alain	Représentant de l'U.D.A.F.	